Gestion collective des déchets sur le pôle économique Ouest du Grand Lyon (69)

expérience exemplaire

TECHLID

Pôle économique ouest du Grand Lyon
185 allée des Cyprès
69760 LIMONEST

http://www.techlid-lyon.com

Jean-Etienne SEMENOU
je.semenou@techlid-lyon.com

CONTEXTE

TECHLID est une association de développement économique et d'animation territoriale sur le pôle économique de l'Ouest du Grand Lyon, missionnée par le Grand Lyon. Ce pôle comporte plus de 6 000 entreprises, avec une forte prédominance de PME, à forte dominante tertiaire.
La réflexion a démarré dès 1995, à l'initiative d'une association de chefs d'entreprises (APADLO – Association des Parcs d'Activités de Lyon Ouest) qui souhaitait mutualiser le service de gestion des déchets. Auparavant, les collectes n'étaient assurées que par les services de la Communauté Urbaine de Lyon.
Aujourd'hui, les DIB (papiers, cartons, bois, plastiques) ainsi que les DEEE sont collectés en porte à porte par un prestataire.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

L'objectif visé était de 3 ordres :

- Des attentes techniques en termes de collecte des déchets
- Une mutualisation des coûts de gestion
- Un suivi du service et de la prestation.

Environ 150 entreprises adhèrent à l'opération de gestion collective des déchets, ce qui représente environ 1/5 des entreprises potentiellement productrices de déchets.
4 177 tonnes de déchets ont été collectés en 2010.

L'opération a permis de mieux valoriser les déchets avec une séparation des flux de déchets.
De plus, depuis 2008, une réflexion importante sur la proximité a été portée par TECHLID qui a abouti à une orientation des déchets vers un site de transit et de tri plus proche.

MISE EN OEUVRE

1988 : 4 communes créent l'association pour le développement économique et la relation avec les entreprises (TECHLID) : l'objectif était de favoriser la relation entre les communes et les entreprises qui y sont installées
1995: association des chefs d'entreprises de la zone (APADLO) sollicite la CCI pour initier une démarche de gestion collective. Des groupes de travail sont mis en place avec les entreprises
1997: la démarche est mise en route avec TECHLID. Une étude de gisement est faite (par les étudiants de l'EM Lyon): sur 525 entreprises consultées, 72 % sont favorables
1998: un cahier des charges est rédigé par TECHLID, l'APADLO avec la participation de la CCI. Les déchets concernés sont les déchets non dangereux (papiers, cartons, plastiques...)
1998: signature d'un protocole avec le prestataire retenu, démarrage de l'opération
2003 : extension de l'opération aux DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) et montée en puissance de ces collectes
2012 : la gestion collective est toujours en place
http://www.techlid-lyon.com/entreprise/m3_3.asp

Il n'y a pas eu de recrutement spécifique à l'opération. La charge de travail importante au démarrage a été assumée par TECHLID et APADLO.

Le financement a été assuré en interne par TECHLID. La CCI a pris en charge l'étude de gisement.

Gamme de bacs (120 à 5 000 litres), de bennes (7 à 30 m^3) et de compacteurs permet stockage et tri sélectif directement dans l'entreprise.
Différents types de collectes sont organisés : collecte par véhicules de 3,5 T à 26 T équipés de bras hydrauliques ou de bennes tasseuses, ...
Tri, valorisation et traitement sont assurés dans des centres spécialisés tous situés en région lyonnaise.

APADLO, CCI

VALORISATION DE CETTE EXPÉRIENCE

Cette opération est reproductible sur toutes les zones d'activité, selon les conditions de viabilité économique. Une étude de gisement est donc nécessaire. Un minimum de 30 à 50 entreprises adhérentes est indispensable, selon la localisation de la zone (éloignement des sites de traitement,..).

TECHLID a été plusieurs fois sollicitée par d'autres zones d'activité pour bénéficier de ses retours d'expérience : Voironnais, pays Viennois, différentes CCI,...

Une relecture du cahier des charges par un bureau d'étude peut être nécessaire.